



De nouvelles avancées en matière d'égalité professionnelle...

la détermination des organisations syndicales de Radio France a payé !

Le contexte budgétaire était défavorable. La bataille autour de la renégociation de l'accord sur l'égalité professionnelle à Radio France était loin d'être gagnée. Mais, le résultat est là : **nous obtenons de nouveaux droits très concrets, dans de nombreux domaines, et pour de nombreuses catégories de personnels, femmes et hommes, y compris les plus précaires.** C'est pourquoi, l'ensemble des OS a signé cet accord. Malgré les avancées constatées, nous déplorons que des engagements forts, pris il y a 4 ans pour lutter contre les inégalités salariales, n'aient pas été reconduits et demeurons très vigilants sur ce sujet.

Les principales avancées :

- Accès désormais des **pigistes (sous contrat au moment de l'évènement), CDD et CDDU au complément maintien de salaire lors d'un congé maternité**, mais aussi accès de ces professionnels **au bonus de 25 jours pour le congé paternité et d'accueil de l'enfant**, ainsi qu'aux **primes de naissance** !
- Engagement de Radio France à **remplacer autant que possible les congés paternité ou d'accueil de l'enfant.**
- **Parcours PMA : nouveau droit à des absences rémunérées**, notamment lorsqu'un aller-retour à l'étranger est nécessaire. Mise en place d'un système confidentiel et flexible.
- **Pathologies gynécologiques invalidantes** : sur certificat médical, des **jours de télétravail flexibles** seront désormais autorisés, ainsi que 10 jours d'**absence rémunérée par an.**
- Mise en place et structuration d'un dispositif d'**accompagnement pour les salariés-es victimes de violences conjugales**, auprès des assistantes sociales de Radio France.
- Fixation d'un nouvel objectif chiffré pour **féminiser les directions des radios locales.**
- Fixation du principe d'une **candidature féminine minimum** lors des recrutements sur les postes de techniciens et du principe de mixité des recruteurs. Les exceptions devront être justifiées.

Les points de vigilance et reculs :

- En matière de lutte contre le **temps partiel subi des chargé-es d'accueil**, la direction de Radio France s'engage à produire une étude en septembre et à ouvrir une concertation pour permettre aux chargé-es d'accueil le cumul avec un autre emploi. **Nous demandons toujours une négociation.** La situation reste inacceptable et dure depuis trop longtemps.

- Concernant la rémunération : **la direction supprime l'enveloppe dédiée au rattrapage salarial femme-homme. C'est un vrai recul !** Elle nous dit qu'elle continuera à résorber les disparités, s'il y en a. Nous avons obtenu que la direction publie chaque année les sommes qu'elle verse pour corriger ces situations.

Nous vous encourageons à vous saisir de ces nouveaux droits. **Nous serons là pour vous aider à les comprendre et à les faire appliquer.** Sur le volet salarial, nous vous conseillons de ne pas hésiter à solliciter la référente employeur sur les questions de discrimination, **y compris si votre demande relève d'un motif de transparence salariale.** Nous demanderons d'ailleurs à intégrer dans l'accord les éléments de **la future loi sur la transparence salariale**, dès qu'ils auront été adoptés par le parlement.

La mobilisation des OS a également porté ses fruits en matière de **parité parmi les invité-es des tranches infos et des émissions de Radio France.** Après des années d'interpellation de la direction, des **objectifs ont été fixés**, sur des périmètres significatifs, notamment sur les carrefours de grande écoute. Un point annuel sera fait en CSE central chaque 8 mars.

C'est bien l'ensemble des OS et leurs représentant-es au sein de la commission égalité professionnelle qui ont permis ces avancées substantielles...

...Continuons de nous battre pour l'égalité. La mobilisation porte ses fruits !

Paris, le 07 septembre 2026